



Convocation Licenciement

Par **Olga31000**, le **14/07/2015** à **02:39**

Bonjour, Bonsoir,

Ma patronne vient de m'adresser une convocation pour me notifier mon futur licenciement alors que je suis en arrêt de travail depuis le 4 juillet 2015 (après 5 ans et bons loyaux services - c'est mon 1er arrêt depuis que je suis à ce poste).

Je n'ai jamais eu de mises à pieds, ni d'avertissements écrits, ni sanctions.

Il faut quand même savoir que cela fait 2 ans qu'elle me harcèle pour que j'accepte une rupture conventionnelle, je lui ai toujours dit que je pouvais l'accepter mais à certaines conditions. Nous avons un accord verbal et un écrit (mail du 4 juillet 2015).

Le financement de ma formation dans le cadre d'un fongecif CDI a été accepté et ma patronne sait très bien que si elle me licencie je ne pourrais plus prétendre à cette formation. Qu'est ce que je peux faire ?

Olga31000

Par **P.M.**, le **14/07/2015** à **10:35**

Bonjour,

Il ne peut normalement s'agir d'une convocation pour vous notifier votre futur licenciement mais à un entretien préalable pour vous permettre de vous expliquer...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation puisque nous ne pouvons pas connaître encore le motif du licenciement...

Par **antoni123**, le **14/07/2015** à **14:17**

[xxxxxx](#) définit bien les droits de salarié. Vérifiez si vos droits sont respectés par votre patronne ainsi que les clauses du contrat de travail préalablement signé.

Bonjour,

Ce forum n'est pas fait pour y déposer des publicités cachées.

Merci